

Dénomination du produit :
Best Business Models SRI

Identifiant d'entité juridique :
969500R96MKFRH5NMF97

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
☒ Oui	☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 18.6% de l'actif net du fonds	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 80.8% de l'actif net du fonds	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Une Entreprise est identifiée comme durable par la société de gestion, en appliquant la méthodologie décrite dans la politique ESG disponible sur le site internet montpensier.com. Une Entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD. Elle est classifiée par la société de gestion, durable sur un plan environnemental ou social, en fonction de son implication dans l'ODD principale à laquelle la société de gestion l'a rattachée.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans de document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

100% du portefeuille investi hors liquidités & quasi-liquidités (soit 99.39% de l'actif net du fonds) est constitué d'investissements durables.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone sont sensiblement inférieures à celles de l'indice. Cette performance est attribuable à notre large sous-exposition aux énergies fossiles.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone sont également sensiblement inférieures à celle de l'indice lorsqu'on inclut les émissions du Scope 3 Upstream.

Pour mémoire, le scope 3 tier 1 prenait en compte les émissions des fournisseurs directs du produit final tandis que le Scope 3 Upstream a un scope plus étendu prenant en compte les émissions liées au transport et à la distribution des produits achetés par l'entreprise entre ses fournisseurs de niveau 1 et ses opérations, en plus d'autres services tels que la logistique entrante, la logistique sortante, le transport et la distribution entre les sites de l'entreprise.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

1.1. Performance environnementale

Scopes 1 et 2	31/12/24	29/12/23
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
Best Business Models SRI	65	82
Euro Stoxx	86	109
Empreinte Carbone		
Best Business Models SRI	29	50
Euro Stoxx	63	88
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	99.04%	100.00%
Euro Stoxx	99.71%	99.88%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI
Intensité Carbone Moyenne Pondérée en Tonnes Émissions / \$M Chiffre d’Affaires
Empreinte Carbone en Tonnes Émissions / €M investi

Scope 3 Upstream, cumulé avec les Scopes 1 et 2	31/12/24	29/12/23
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
Best Business Models SRI	351	146
Euro Stoxx	387	177
Empreinte Carbone		
Best Business Models SRI	152	78
Euro Stoxx	231	126
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	99.04%	98.11%
Euro Stoxx	99.79%	97.78%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

NB : Depuis juin 2024, nous reportons sur tout le Scope 3 Upstream reporté ou estimé, en remplacement du Scope 3 Tier 1 estimé.

1.2. Performance Sociale

	31/12/24	29/12/23
Suppressions de postes conséquentes		
Best Business Models SRI	33.9%	23.7%
Euro Stoxx	26.0%	23.2%
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	98.85%	100.0%
Euro Stoxx	94.95%	93.4%

	31/12/24	29/12/23
Présence de femmes au Board		
Best Business Models SRI	44.0%	41.9%
Euro Stoxx	42.5%	41.9%
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	99.04%	100.0%
Euro Stoxx	99.61%	99.9%

Source Montpensier Finance / MSCI
Suppressions de postes conséquentes : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant effectué des suppressions de postes conséquentes (supérieures à 1 000 employés ou 10 % de la main-d’œuvre) au cours des trois dernières années.
Présence de femmes au Board : Poids pondéré des femmes parmi les membres des Conseils d’Administration et des Conseils de surveillance des entreprises en portefeuille.

1.3. Performance en matière de Gouvernance

	31/12/24	29/12/23
Indépendance du board		
Best Business Models SRI	98.1%	97.5%
Euro Stoxx	95.9%	96.7%
Rémunération liée à des objectifs ESG		
Best Business Models SRI	94.7%	91.3%
Euro Stoxx	96.5%	90.2%
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	99.04%	100.00%
Euro Stoxx	99.75%	99.88%

Source Montpensier Finance / MSCI
Indépendance du board : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant une majorité des administrateurs indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États.
Rémunération liée à des objectifs ESG : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable et ne prend pas en considération leur efficacité.

1.4. Performance en matière de Droits de l'Homme

	31/12/24	29/12/23
Conformité avec le Pacte Mondial - Pass		
Best Business Models SRI	92.8%	92.4%
Euro Stoxx	89.7%	88.8%
Conformité avec le Pacte Mondial - Watch List		
Best Business Models SRI	6.3%	7.6%
Euro Stoxx	10.0%	11.1%
Conformité avec le Pacte Mondial - Fail		
Best Business Models SRI	0.0%	0.0%
Euro Stoxx	0.0%	0.0%
Conformité avec le Pacte Mondial - NR		
Best Business Models SRI	1.0%	0.0%
Euro Stoxx	0.3%	0.1%
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	99.04%	100.00%
Euro Stoxx	99.75%	99.88%

Source Montpensier Finance / MSCI
Conformité avec le Pacte Mondial : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Voir ci-dessus

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur :
- Étape 1 d'analyse ISR : l'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard, les OGM et l'huile de palme ;
- Étape 2, c'est-à-dire l'exclusion des entreprises notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research ;
- La prise en compte des PAIs de manière qualitative dans les analyses ISR des valeurs. Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité figurent en annexe.

En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact écologique ou solidaire MIA, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

Pour plus de détails, voir le Prospectus et le Document Précontractuel SFDR annexé au prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Sont exclues de l'univers d'investissement du fonds les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNG), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPNHR).

Les valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red » sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Nous prenons en compte les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs dans la politique d'exclusions sectorielles et normatives, l'analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag – MGF), l'analyse qualitative propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment – MIA, Montpensier Industry Contributor – MIC), et/ou dans l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité figurent en annexe.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML Holding	Technology	6.05%	Pays-Bas
Sanofi	Health Care	4.12%	France
Schneider Electric	Industrial Goods and Services	3.58%	France
Siemens	Industrial Goods and Services	3.57%	Allemagne
BNP Paribas	Banks	3.56%	France
Iberdrola SA	Utilities	3.52%	Espagne
LVMH	Consumer Products and Services	3.50%	France
Intesa Sanpaolo Spa	Banks	3.19%	Italie
Allianz	Insurance	3.14%	Allemagne
Vinci	Construction and Materials	3.13%	France
Deutsche Telekom AG-Nom	Telecommunications	2.76%	Allemagne
Airbus Group	Industrial Goods and Services	2.74%	Pays-Bas
ASM International	Technology	2.65%	Pays-Bas
Symrise AG	Chemicals	2.55%	Allemagne
KBC Group	Banks	2.46%	Belgique
Poids total des 15 premières lignes vs l'actif net du fonds au 31/12/24		50.5%	

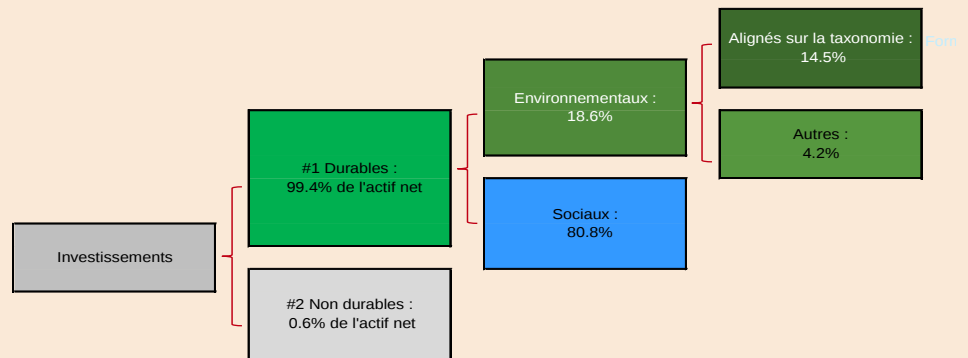


L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'assiette de calcul des pourcentages mentionnés ci-dessous est l'Actif Net de l'OPCVM.



La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

	% AUM
Industrials	23.5%
Financials	18.9%
Technology	15.5%
Consumer Discretionary	13.4%
Basic Materials	8.0%
Health Care	7.5%
Utilities	5.9%
Consumer Staples	4.0%
Telecommunications	2.8%
Total	99.4%

de l'actif net du fonds au 31/12/24
Classification ICB (Industry Classification Benchmark) - 11 Secteurs Industries

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☒ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie, sont déterminées en prenant en compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ne sont pas disponibles à ce jour.

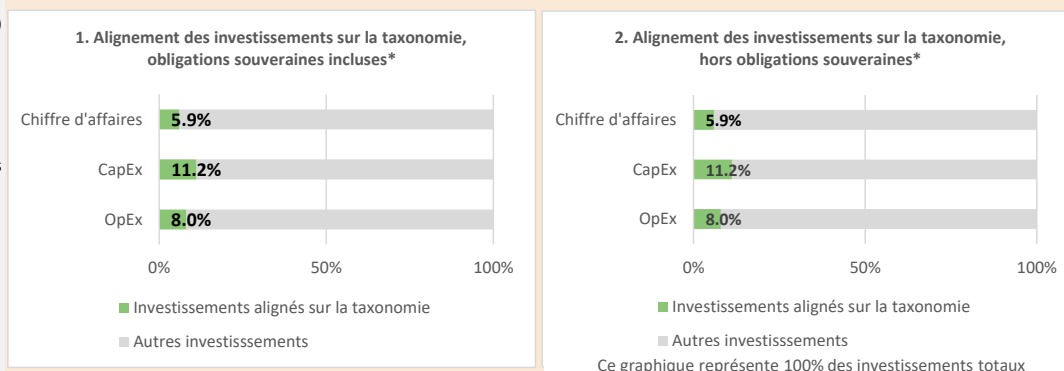
Pour information, de façon plus générale, les valeurs identifiées comme impliquées dans les énergies fossiles et/ou nucléaires représentent 12.62% du portefeuille, soit 12.62% du portefeuille pour les valeurs tirant une partie de leur chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire, et 5.91% pour les valeurs impliquées dans les énergies fossiles.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les données relatives au Chiffre d'Affaires sont estimées par MSCI ESG Research selon la méthodologie décrite ci-après.

Les données relatives aux CapEx et aux OpEx tiennent compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Le pourcentage d'alignement à la taxonomie indiqué ci-dessus représente la contribution du portefeuille en poids moyen pondéré à l'alignement sur la taxonomie européenne (sur la base du chiffre d'affaires, du CapEx ou de l'OpEx) de l'ensemble des investissements durables qu'ils aient un objectif environnemental ou social.

Alignement sur la taxonomie européenne

L'alignement sur la taxonomie européenne est estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics.

Le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour les entreprises qui ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.

Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	31/12/24	29/12/23
Alignement sur la Taxonomie Européenne	% AUM	% AUM
Best Business Models SRI	5.9%	6.2%

Le pourcentage indiqué ci-dessus représente la contribution du portefeuille à l'alignement sur la taxonomie européenne (sur la base du chiffre d'affaires) de l'ensemble des investissements durables qu'ils aient un objectif environnemental ou social.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

 Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A la date du rapport, 18.6% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif environnemental, sachant que 4.2% de l'actif net n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

 Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

A la date du rapport, 80.8% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif social.

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les liquidités, quasi-liquidités et éventuels produits dérivés de couverture représentent 0.6% de l'actif net du fonds, et ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans le document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une politique de vote et d'une politique d'engagement.

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs. La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC.

Pour exercer les droits de vote attachés aux actions détenues par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability. Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs. Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète et le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète et le dernier rapport d'engagement peuvent être consultés sur notre site internet. Le dernier rapport d'engagement est disponible sur le lien suivant :

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Le fonds n'a pas recours à un indice de référence durable. Sa performance en matière de durabilité est comparée à son indicateur de référence : Euro Stoxx

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Voir plus haut les indicateurs de performance du fonds et de son indice de référence, au regard des indicateurs de durabilité.